



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2024-085 du 17 juin 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE, E. GARRET, C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIÉBAUT, G. THUEUX (suppléante de B. CAILLE), A.M. BARBIER, D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCO, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX, MM. Y. RICHEZ, Ph. LESAGE, B. DOBOEUF, B. ROUSERÉ, J.J. COTTEL, J. MAURER, B. VAILLANT, J. DUBOIS (suppléant de G. BOURY), R. LEULEU, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLE, B. DELATTRE (suppléant de E. BIANCHIN), P. VISENTIN, G. DUÉ (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), F. SELLIER (pouvoir de Mme B. MERLIN), J.C. DERUE, O. HOUPLAIN (pouvoir de Mme S. MANECHEZ), Ph. LEFORT, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), H. COPIN (pouvoir de M. J.F. LALY), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, D. CARON, J.P. LETOMBE (suppléant de M. D. DHOUAILLY), B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J. BONNAY, R. ROCHE (suppléant de M. R. VAN CAENEGHEM), M. BLONDEL, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes M. GARIN, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, S. MANECHEZ, MM. J.F. LALY, F. TAMAYO, A. DHAMEC, A. LEJOSNE, J. PALISSE, G. BOURY Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, B. CAILLE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, J. PETIT, M. REBOUT, D. TABARY, Ch. LAGNIEZ, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, D. DHOUAILLY, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE.

Mme G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Service Culture – Partenariat avec l'Association Plan Séquence (Arras Film Festival).

La séance ouverte, Monsieur le Président fait part au Conseil de Communauté de la rencontre avec l'Association Plan Séquence qui porte l'événement cinématographique d'ampleur se déroulant chaque année sur ARRAS pendant une dizaine de jours à la mi-novembre. Cette association porte en effet l'Arras Film Festival qui célébrera cette année sa 25^{ème} édition.

Monsieur le Président souligne l'importance prise depuis plusieurs années par cet événement qui devient de plus en plus un rendez-vous incontournable, apprécié de la profession et du public avec plus d'une centaine de films diffusés.

Rendez-vous de référence pour le cinéma européen auquel participent de nombreux professionnels, de nombreuses structures et institutions, il a pour principaux objectifs de soutenir la création européenne, la diffusion des films et la transmission du goût du cinéma à tous publics et en particulier aux jeunes.

Dépassant les 50 000 entrées depuis plusieurs années, Monsieur le Président indique que ce festival est reconnu aujourd'hui pour le haut niveau de sa programmation, pour son action en faveur de la promotion du cinéma européen et pour sa capacité à accueillir chaque année des artistes de renommée nationale et internationale.

Monsieur le Président expose ensuite que l'association recherche depuis plusieurs années à étendre son rayon d'action en proposant à des salles périphériques de la commune d'Arras d'accueillir des diffusions de films. Dans cette logique, l'association s'est rapprochée en début d'année de l'intercommunalité pour envisager une collaboration. À l'issue d'une rencontre qui s'est tenue fin mai, qui a permis de partager une vision commune de l'événement et de son déploiement sur le territoire communautaire pour sa 25^{ème} édition, un partenariat entre l'intercommunalité du Sud Artois et l'Association Plan Séquence s'est dessiné.

Monsieur le Président détaille ce partenariat qui porte sur la projection du film d'ouverture à l'Espace Isabelle de Hainaut en duplex avec la projection se déroulant sur Arras le vendredi 8 novembre 2024 avec interaction des spectateurs présents à Bapaume à la fin de la projection avec l'équipe de tournage présente dans la salle à Arras, la projection d'un second film à prévoir dans la seconde semaine du festival. Côté jeunesse, l'association Plan Séquence se propose de réserver des places pour la participation de 300 jeunes scolaires du territoire communautaire sur une ou plusieurs projections de films pendant les dix jours de festival, la capacité de s'inscrire à des ateliers d'initiation aux techniques et aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel animés et encadrés par des techniciens professionnels du cinéma (ateliers animation, effets spéciaux et bruitage).

Monsieur le Président indique que ce partenariat pourrait se nouer moyennant une participation financière de l'intercommunalité de 20 000 € versée sous la forme d'une subvention. Il serait nécessaire de compléter l'opération par un crédit de 20 000 € permettant de prendre en considération les frais de transports des élèves du territoire vers Arras, les frais de communication, les frais d'animation (ateliers des scolaires) et les frais de billetterie.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des conseillers présents et représentés (63 voix) :

- d'approuver le partenariat noué par l'intercommunalité du Sud Artois avec l'association Plan Séquence dans le cadre de l'Arras Film Festival ;
- d'approuver la convention financière devant intervenir avec l'association Plan Séquence, porteuse du festival ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à cette convention ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget principal de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL

Date : 25/06/2024

Qualité : PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,

Signé par : JEAN JACQUES

COTTEL

Date : 25/06/2024

Qualité : PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.